



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 29 octobre 2024, à 18 h, à la mairie sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire  
Mme Nancy Clark, mairesse suppléante de Grosse-Île  
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)  
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)  
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)  
M. Roger Chevarie, conseiller du district 4 (Fatima)  
M. Benoit Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)  
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale  
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque quinze personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h par le président, Antonin Valiquette.

**CM2410-1056**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Constataion de la régularité de l'avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Services municipaux**
  - 4.1 **Travaux publics**
    - 4.1.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 499 – Installation d'un système de dégrilleur au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

No. de résolution ou annotation

- 4.1.2 Rapport et dépôt de soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 500 – Transport et disposition de sacs de déchets entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

ADMINISTRATION

Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

TRAVAUX PUBLICS

CM2410-1057

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 499 – Installation d'un système de dégrilleur au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé le 23 septembre dernier à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour les travaux d'installation d'un système de dégrilleur au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2;

CONSIDÉRANT QU' à l'ouverture des soumissions le 16 octobre 2024, les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes, soit :

Table with 2 columns: Entreprise, Prix soumis. Rows include: Constructions Renaud & Vigneau Inc. (399 956,29 \$), Nordmec Construction inc. (340 626,00 \$)

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission de Nordmec Construction inc. ont été jugés conformes par la Municipalité et les professionnels mandatés;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation faites par la direction des travaux publics sont à l'effet de retenir la plus basse soumission conforme répondant aux exigences du devis d'appel d'offres;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer le contrat à Nordmec Construction inc. pour un montant de 340 626 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des travaux d'installation d'un système de dégrilleur au CGMR, phase 2, conformément aux termes de l'appel d'offres n° AO-499;

d'autoriser la directrice des travaux publics, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tous les documents relatifs à ce contrat.

de financer cette dépense à même le règlement du Projet 212 et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

CM2410-1058

### **Rapport et dépôt de soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 500 – Transport et disposition de sacs de déchets entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a procédé le 11 octobre dernier à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour le transport et la disposition de sacs de déchets entreposés au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), phase 2;

CONSIDÉRANT QU' à l'ouverture des soumissions le 28 octobre dernier, deux soumissions ont été reçues, dont une non-conforme. La soumission retenue est celle de Navigation Madeleine inc., au prix suivant, excluant les taxes :

Item No.	Description des activités à réaliser	Quantités à traiter (tonnes métriques)		Prix unitaire (\$CDN)	=	TOTAL avant taxes
1	Chargement des sacs de déchets sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)	1 200 t	x	32 \$	=	38 400 \$
2	Transport des sacs de déchets depuis le Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) jusqu'au site d'élimination	1 200 t	x	104 \$	=	124 800 \$
3	Tarifs de déchargement et d'élimination des ballots de déchets étanches au lieu d'élimination autorisé <b>en 2024</b> (Incluant la redevance à l'élimination ou équivalent. Excluant la TPS et TVQ))	1 200 t	x	130 \$	=	156 000 \$
<b>TOTAL POUR la totalité des travaux avant taxes (\$CDN) :</b>					<b>=</b>	<b>319 200 \$</b>



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'attribuer le contrat à Navigation Madeleine inc. pour un montant de 319 200 \$, excluant les taxes, pour le transport et la disposition de sacs de déchets entreposés au site du CGMR, phase 2, conformément aux termes de l'appel d'offres n° AO-500;

d'autoriser la directrice des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tous les documents relatifs à ce contrat;

de financer cette dépense à même la somme reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour le traitement des matières accumulées.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le sujet qui a fait l'objet d'intervention est le suivant:

- Contenu et tri des sacs de déchets entreposés au CGMR.

**CM2410-1059**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 18 h 9.

\_\_\_\_\_  
Antonin Valiquette, maire

\_\_\_\_\_  
Alexandra Vigneau, greffière